

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 8 octobre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 2 octobre 2018, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 02 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. La séance est interrompue de 17 h 09 à 17 h 26, de 20 h 08 à 20 h 40 et est levée à 21 h 36.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Sémeril, Mme Briéro, MM. Berroche, Bourcier, Mme Debroise, M. Hervé, Mme Briand, MM. Le Bougeant, Careil, Mme Marchandise-Franquet (à partir de 17 h 25), M. Chardonnet, Mme Krüger (jusqu'à 19 h 57), M. Goater, Mme Noisette, M. Lahais, Mme Rousset, M. Le Moal (à partir de 17 h 58), adjoints ; MM. Léziart, Le Gargasson, Ech-Chekhchakhi (à partir de 17 h 29), Guillotin, Puil, Mmes Eglizeaud (à partir de 17 h 20), Marie, Robert (jusqu'à 20 h 08), M. Besnard (à partir de 17 h 56), Mmes Pellerin, Phalippou, M. Morel, Mmes Condolf-Férec (à partir de 17 h 25), Letourneux, MM. Hamon, Jégou (jusqu'à 20 h 08), Mmes Faucheux, Andro (à partir de 18 h 27), Rougier, Sohier, MM. Nadesan (à partir de 17 h 31), Theurier, Pommier, Mme Daunis, M. Tual, Mme Salaün, MM. Bongart, Caron (de 17 h 31 à 20 h 08), Mme Rolandin, MM. Le Brun, Cressard, Mme Jouffe-Rassouli, M. Plouvier, Mmes Dhalluin, Bouvet, M. Guiguen, Mme de Bergevin (à partir de 18 h 19), conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Rault représentée par Mme Noisette, Mme Bougeard représentée par M. Bourcier, Mme Krüger représentée par M. Berroche (à partir de 19 h 57 – rapports 341 et suivants), M. Maho-Duhamel représenté par Mme Briand, Mme Robert représentée par Mme Briéro (à partir de 20 h 40 – rapports 345 et suivants), M. Jégou représenté par Mme Marie (à partir de 20 h 40 – rapports 345 et suivants), M. Nadesan représenté par Mme Krüger (jusqu'à 17 h 31 – rapport 314), M. Pelle représenté par M. Guiguen, M. Caron représenté par M. Plouvier (jusqu'à 17 h 31 – rapport 314, et à partir de 20 h 40 – rapports 345 et suivants), Mmes de Villartay représentée par M. Cressard, Mme David représentée par Mme Rolandin, Mme de Bergevin représentée par Mme Dhalluin (jusqu'à 18 h 19 – rapport 314).

ABSENTS sans procuration de vote : Mme Marchandise-Franquet (jusqu'à 17 h 25 – rapport 314), M. Le Moal (jusqu'à 17 h 58 – rapport 314), M. Ech-Chekhchakhi (jusqu'à 17 h 29 – rapport 314), Mme Eglizeaud (jusqu'à 17 h 20 – rapport 314), M. Besnard (jusqu'à 17 h 56 – rapport 314), Mme Condolf-Férec (jusqu'à 17 h 25 – rapport 314), Mme Andro (jusqu'à 18 h 27 – rapports 314 et 315),

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 314 à 316, 319, 317 à 318, 320 à 372.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 est adopté.

Le conseil municipal :

314	Compte rendu sommaire du 10 septembre 2018 - Adoption - Ordre du jour et déroulement de la séance du 8 octobre 2018 – Hommages à MM. Jean-Pierre Duval et Joël Morfoisse, anciens conseillers municipaux – Question orale de M. Guiguen pour le Groupe Alternance 2020	Unanimité
	- Adopte le compte-rendu sommaire du 10 septembre 2018	
315	Enseignement, formation - Écoles maternelles et élémentaires publiques – Groupe scolaire Baud Chardonnet – Construction neuve - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Concours de Maîtrise d'œuvre – Composition du jury	Unanimité
	<p>1 - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle et le programme relatifs à la création du groupe scolaire Baud Chardonnet pour un coût global de 11 935 000 € TTC (valeur juillet 2018) : coût prévisionnel des travaux de 8 775 000 € TTC, auxquels s'ajoutent 1 670 000 € TTC d'honoraires divers, 85 000 € TTC de prestations pour travaux divers (concessionnaires), 125 000 € TTC de mobilier et équipements, 50 000 € TTC pour une commande artistique, 1 235 000 € TTC pour des provisions aléas de travaux et marge de tolérance de la maîtrise d'œuvre</p> <p>2 - Décide que Mme la Maire ou son représentant présidera le jury de concours pour la construction du Groupe Scolaire Baud Chardonnet et l'autorise à en désigner les membres autres que ceux qui sont membres élus de la Commission d'appel d'offres</p> <p>3 - Retient le principe de l'indemnisation des personnes extérieures à la Ville de Rennes participant aux travaux des jurys ou des commissions techniques afférentes (Indemnisation mandatée sur la base d'une facture de vacations horaires ou à la demi-journée, compatibles avec les réalités économiques de la profession. À cette éventuelle indemnisation s'ajoutera, le cas échéant, le remboursement des frais de déplacement et de repas, sur production des justificatifs correspondants.)</p>	
316	Enseignement, formation - Écoles maternelles et élémentaires publiques – Groupe scolaire Europe Rochester – Construction neuve - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Concours de Maîtrise d'œuvre – Composition du jury	Unanimité
	<p>1 - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle et le programme relatifs à la création du Groupe scolaire Europe Rochester pour un coût global de l'opération s'élevant à 15 160 000 € TTC (valeur Juillet 2018), sachant que les subventions attendues dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Rennes sont de 2 645 834 € de la part de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de 1 587 500 € de la part de la Région Bretagne (cette dernière contribution pourra être revue à la hausse grâce à l'enveloppe complémentaire issue du contrat de partenariat).</p> <p>. Le coût prévisionnel des travaux du groupe scolaire seul (hors pôle EPS) est de 10 660 000 € TTC, auxquels s'ajoutent 2 030 000 € TTC d'honoraires, 100 000 € TTC de prestations pour travaux divers (concessionnaires), 130 000 € TTC de mobilier et équipements, 50 000 € TTC pour une commande artistique, 1 500 000 € TTC pour des provisions aléas de travaux et marge de tolérance de la maîtrise d'œuvre</p>	

. À cela s'ajoute l'acquisition en Vente en État de Futur Achèvement (VEFA) du pôle EPS intégré à un programme de logement pour un montant estimé à 690 000 € TTC

2 - Décide que Mme la Maire ou son représentant présidera le jury de concours pour la construction du Groupe Scolaire Europe Rochester et l'autorise à en désigner les membres autres que ceux qui sont membres élus de la commission d'appel d'offres

3 - Retient le principe de l'indemnisation des personnes extérieures à la Ville de Rennes participant aux travaux des jurys ou des commissions techniques afférentes. Ces personnalités pourront être amenées à demander une indemnisation, étant précisé que celle-ci sera mandatée sur la base d'une facture de vacations horaires ou à la demi-journée, compatibles avec les réalités économiques de la profession. À cette éventuelle indemnisation s'ajoutera, le cas échéant, le remboursement des frais de déplacement et de repas, sur production des justificatifs correspondants.

319 Culture - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Opéra - Création de l'association Opéra en Grand Ouest - Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Ville de Rennes

Unanimité

Election :

Titulaire : M. Careil

Suppléant : M. Lahais

1 - Approuve le principe de la création d'une association loi 1901 dénommée "Opéra en Grand Ouest (coopération entre Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes afin de développer la création et la diffusion lyrique autour d'un projet ambitieux et durable, visant le renforcement des dynamiques de production et de diffusion lyrique sur le territoire du grand ouest)

2 - Approuve les statuts de l'association ainsi que l'adhésion de la Ville de Rennes à cette association en qualité de membre fondateur

3 - Procède à la désignation des représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant) au sein de l'assemblée générale et du bureau de l'association

4 - Autorise Madame la Maire à signer tout document utile à intervenir dans l'exécution de la présente délibération, en particulier les conventions éventuellement nécessaires, ainsi que le ou les avenants ultérieurs conformes à l'économie initiale des contrats

317 Enseignement, formation – Rentrée scolaire 2018 – Retraits et affectations d'emplois – Mesures définitives – Information du Conseil Municipal

Le conseil prend acte

- Prend acte des décisions prises à cette rentrée par M.l'Inspecteur d'Académie :

. Retraits d'emplois conditionnels annulés :

- Jean Moulin maternelle
- Jean Rostand élémentaire
- Pascal Lafaye maternelle
- Nelson Mandela maternelle

. Affectations d'emplois conditionnelles confirmées :

- Gantelles maternelle
- Jacques Prévert maternelle bilingue breton

. Affectations d'emplois conditionnelles annulées :

- Liberté élémentaire bilingue breton
- Quineleu maternelle
- Robert Doisneau maternelle
- Moulin du Comte maternelle

. Nouvelles affectations d'emplois :

- Clôteaux maternelle

- Guyenne maternelle
- Jean Rostand maternelle
- Marcel Pagnol maternelle
- Volga maternelle

Ces nouvelles mesures conjuguées avec les mesures déjà prises en avril conduisent à un solde définitif positif de 18 emplois et 20 affectations d'emplois pour les CP et CE1 dédoublés en Réseaux d'éducation prioritaire

318 Enseignement, formation – Événement Fabrique ! : Journée dédiée aux scolaires – Association BUG – Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2018 **Unanimité**

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 400 € à l'Association Bug, au titre de l'organisation de la journée du 13 septembre dédiée aux scolaires dans le cadre de l'événement "Fabrique !" (découverte de la fabrication numérique) ; 250 élèves ont pu y participer.

320 Culture - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Conservatoire à Rayonnement Régional du Blosne - Construction – ZAC Blosne Est - Reprise des études du Maître d'œuvre – Approbation **Unanimité**

- Approuve la nouvelle étude du maître d'œuvre relative à la construction d'un nouveau bâtiment pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, place de Zagreb (simplification d'ouvrages, modifications constructives, modifications sur les types de matériaux et matériels), et le coût prévisionnel des travaux en résultant :

Coût total d'opération actualisé de 22 300 000 €, comprenant le coût prévisionnel des travaux réajusté à la hausse à 14 967 000 € HT soit 17 960 400 € TTC (valeur juillet 2018), auquel s'ajoutent 2 630 000 € d'honoraires d'études, 105 000 € de travaux concessionnaires, 320 000 € d'équipement et de matériel, le 1 % artistique pour 125 000 €, 1 159 600 € TTC de provision pour la marge de tolérance du maître d'œuvre et les aléas de travaux.

L'État apportera, au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT), dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, une contribution de 4 000 000 €

Dans le cadre de leur contribution au projet de renouvellement urbain de Rennes (NPNRU), Rennes Métropole s'est engagé sur une subvention de 1 650 020 €, le Département sur une subvention de 1 650 020 € et la Région sur une subvention de 1 169 524 €, étant entendu que ce financement est conditionné à l'avis favorable du Comité Unique de Programmation du Pays de Rennes

321 Culture – Cinémas et autres salles de spectacle - Salles de spectacle Le Liberté et le MusikHall – Délégation de Service Public – Rapport de gestion 2017 **Le conseil prend acte**

- Prend acte du présent rapport d'exercice de la gestion déléguée des salles Le Liberté et le MusikHall pour l'année 2017

Compte-rendu d'activité

La grande salle du Liberté

Tous événements confondus, **228 250 spectateurs** accueillis (212 559 en 2016).

73 représentations de spectacles en tournée sur l'année 2017 (68 en 2016).

Le prix moyen d'une place de spectacle au Liberté, à 40,50 €, montant en dessous de la moyenne nationale (45,50 €).

Le nombre de jours d'ouverture au public de la salle est stable : 88 jours.
Expérimentation de la mise en place d'un club d'entreprises pour financer deux dispositifs d'accompagnement des acteurs culturels locaux ("cartes blanches" et des "coups de cœur"). Le résultat bénéficiaire obtenu a été de 25 723 € HT, dont 17 895 € HT ont pu être réinvestis dans deux "Cartes blanches" et une soirée "Coup de cœur"

L'Étage

Les manifestations accueillies à l'Étage ont diminué : 43 (50 en 2016), répartis sur **60 séances** (63 en 2016 et 48,5 en moyenne depuis le début de la DSP). Le public accueilli a également diminué : **47 804** (57 159 en 2016).

Le MusikHall

Nombre de représentations proposées au MusikHall en légère augmentation : 20 en 2017, contre 17 en 2016. S'y ajoute l'occupation par les Transmusicales, Yaouank et le Made festival. Ces trois festivals ont accueillis **45 723 spectateurs** (42 % des spectateurs accueillis au MusikHall).

Le nombre de spectateurs accueillis est en augmentation : **109 487 spectateurs en 2017** (98 279 en 2016).

Au total, **367 997 spectateurs** accueillis dans ces trois salles, soit une **augmentation de 4,5 %** par rapport à 2016 (339 040 spectateurs en moyenne sur l'ensemble de la DSP). La fréquentation de l'année 2017 est la plus importante depuis le début de la DSP.

Compte-rendu financier

Le bilan financier fait apparaître un résultat excédentaire de **321 941,46 €**

. résultat brut de l'exploitation de la salle Le Liberté : + 478 921,29 €

. résultat brut de la salle l'Étage : - 147 132,78 €

. résultat brut de la salle Le MusikHall + 58 644,89 €

Au regard des dispositions financières prévues dans le contrat de la DSP et du résultat de l'exercice, Citédia versera à la Ville une redevance d'un montant global de **162 604,70 €** (0,75 % du chiffre d'affaire locatif, soit 9 776,01 € + 50 % du résultat au-delà d'un seuil fixé à 75 000 € HT, soit 152 828,69 €)

322 Culture – Conservation et diffusion des patrimoines - Cession d'éléments de l'ancien orgue de tribune de l'église Toussaints

Unanimité

1 - Prend acte du projet et des modalités de la cession à titre onéreux de certains éléments de l'ancien orgue de tribune de l'église Toussaints à la Ville de Bruz pour un montant de 6 540 €

2 - Autorise Madame la Maire à signer la convention avec la Ville de Bruz

3 - Autorise Madame la Maire à signer la convention avec le curé affectataire de l'église Toussaints

323 Culture - Action culturelle - Provision pour éducation artistique et culturelle - Deuxième affectation de crédits 2018

**Unanimité,
6 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mmes Robert, de
Villartay, MM. Sémeril,
Careil, Hervé, Lahais)**

- Approuve une seconde affectation de crédits au titre de l'année 2018 d'un montant total de 38 200 € réparti comme suit :

. 5 000 € à l'association Lillico pour le projet de résidence d'artiste à l'école des Gantelles autour de la création "L'appel du dehors" de Fanny Beaufort

. 3 700 € à l'association Graffiteam pour le projet "street art à l'école" à l'école Moulin du Comte

- . 1 975 € à Rennes Métropole pour l'Écomusée de la Bentinais pour le projet de pré-résidence d'artistes "Monuments" avec l'artiste Johanna Rocard
- . 5 000 € au Théâtre National de Bretagne, pour le projet de résidence de territoire à l'échelle du quartier de Villejean, en partenariat avec les établissements scolaires et les équipements jeunesse du quartier
- . 4 000 € à l'association Antipode MJC pour le jumelage avec l'école Champion de Cicé sur le thème de l'invitation au voyage
- . 2 000 € pour l'association Triangle pour la deuxième année de jumelage avec l'école Maternelle Guillevic permettant aux enfants de découvrir la saison culturelle du Triangle et de participer à des ateliers chorégraphiques
- . 5 800 € à l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, pour le projet de jumelage avec l'école maternelle Faux Pont et l'école élémentaire Liberté, pour des actions sur les temps scolaires et périscolaires
- . 2 500 € à l'Orchestre Symphonique de Bretagne pour le projet avec l'école élémentaire Andrée Chedid avec le compositeur Guillaume Saint-James et partenariat avec le *Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes*
- . 1 500 € au Théâtre National de Bretagne pour le projet "Franchir la nuit" avec le chorégraphe Rachid Ouramdane à destination des enfants primo arrivant scolarisé à l'école Guillevic et au collège Hautes Ourmes
- . 2 040 € à l'association le Crabe Rouge pour le projet "du musée à l'artiste", un projet de sensibilisation à l'art contemporain à destination des jeunes du quartier du Blosne
- . 1 500 € à l'association Clair Obscur, pour l'expérimentation du dispositif "école et cinéma" à destination des enfants de classes maternelle avec l'école Jean Moulin
- . 200 € à l'Association française du cinéma d'animation (AFCA) pour le parcours culturel mené autour de son festival avec le centre de loisirs Jean Zay
- . 285 € au Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne - Musée de la danse pour les ateliers de pratique chorégraphiques proposés dans le cadre du parcours culturels autour de Forsythe aux enfants des centres de loisirs Quineleu et Albert de Mun
- . 2 700 € à l'association I'm From Rennes pour l'organisation de d'ateliers de sensibilisation et de concert pédagogiques avec les musiciens de Mermonte au sein des crèches municipales

324 Culture – Action culturelle - Provision pour innovation et expérimentation artistique et sociale – Deuxième affectation de crédits 2018

Unanimité

- Accorde une subvention pour un montant total de 8 000 € reparti comme suit :
- . 1 500 € à l'association l'Atelier d'Écriture, pour le projet « Ateliers d'écriture et récits de vie » destiné aux patients du service hématologie du CHU de Rennes
- . 1 500 € à la société coopérative de production "La Nouvelle Aventure" (Smart) pour le projet "Nowhere men" de l'artiste Cécile Bellat à destination des publics de migrants
- . 2 000 € à l'association Les Becs Verseurs, pour le projet de parcours culturel à destination des usagers de l'espace social commun de Maurepas
- . 1 000 € à l'association Le Triangle pour la résidence "points de vues" des artistes chorégraphes de la compagnie Le Pôle au sien de l'EHPAD Gaëtan Hervé
- . 2 000 € à l'association Zanzan Films pour le travail de sensibilisation aux handicaps et outils de communication adaptés à destination du secteur culturel

325 **Culture - Société anonyme d'économie mixte locale Théâtre National de Bretagne - Rapport des représentants de la Ville de Rennes pour l'année 2017**

Le conseil prend acte

- Prend acte du rapport d'activité pour 2017 de la Société anonyme d'économie mixte locale Théâtre National de Bretagne

I – Bilan de l'activité du Théâtre National de Bretagne en 2017

L'année 2017 est la première année de direction d'Arthur Nauzyciel, nommé Directeur Général Unique le 1^{er} janvier 2017

1 - Programmation et de la fréquentation

Au global, sur l'année 2017, 364 représentations de spectacle vivant ont été proposées et ont accueillis 107 633 spectateurs

Le nombre d'abonnés pour la saison 2017/2018 est de 11 340 (50,47 % de rennais, 23,86 % de métropolitains, 17,30 % de breilliens)

Le TNB a réalisé cinq productions déléguées correspondant à 39 représentations, 11 co-productions correspondant à 59 représentations et a accueilli 50 spectacles, conférences ou événements (théâtre, danse, cirque, musique, conférences, arts plastiques) correspondant à 269 représentations

Les productions déléguées et les co-productions ou en partenariat représentent 35 spectacles qui ont tourné en France et à l'international, soit 406 représentations dans 112 théâtres et salles de spectacles

2 - Nouvelle politique tarifaire

Abonnements à partir de trois spectacles et carnets de billets à partager, pour plus de souplesse aux spectateurs et des tarifs plus attractifs

3 - Le cinéma

102 280 spectateurs ont été accueillis, contre 116 630 en 2016 (-12.30 %). Pour autant l'objectif de 90 000 entrées a été atteint

4 - Partenariat et territoires

Le TNB a développé des collaborations artistiques avec différentes structures et institutions à l'échelle départementale et régionale.

Plusieurs résidences ont été mises en œuvre en 2017, aussi bien dans des quartiers rennais qu'à l'extérieur de Rennes.

5 - Dimension internationale du projet

Poursuite du projet européen Prospero

6 - L'École Supérieure d'Art Dramatique

Les 14 élèves de la promotion 9 (2015 – 2018) arrivent au terme de leur cursus de formation sur la saison 2017/2018, sous la direction d'Éric Lacascade

Dans le cadre de l'insertion des élèves issus de l'École du TNB, 11 spectacles correspondant à 108 représentations ont tourné dans 35 théâtres à l'échelle nationale

7 - Les actions en direction du public

Le nouveau projet artistique dénommé « Partager, transmettre, rencontrer » a conduit à faire évoluer les orientations du service des relations avec les publics et les pratiques.

De nouveau rendez-vous ont été mis en place : les rencontres du jeudi, les propositions de théâtre en famille, Rencontrer l'histoire, les masterclass du TNB en partenariat avec l'ADEC, les pauses-théâtres à l'Université, les dialogues avec les artistes, les RDV au cinéma,...

L'éducation artistique en milieu scolaire

. Mise en place de parcours (découvertes ou thématiques) qui ont permis d'accueillir 2 143 élèves, dont 1509 lycéens et 634 collégiens sur la saison 2017-2018

. De septembre à décembre 2017, les élèves de 39 établissements scolaires, dont 32 Lycées, 6 collèges et 1 MFR, ont pu assister à un ou plusieurs spectacles au TNB
Culture santé – accessibilité

Mise en place de nouveaux dispositifs visant à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap : Boucles magnétiques individuelles, organisation de rencontres ou spectacles traduites en LSF, ...

II – Bilan social et salarial

Entre 2016 et 2017, l'effectif fonctionnel du TNB au 31/12 a évolué de 84 à 80 postes en CDI, CDII et CDD structure

La parité est globalement atteinte au TNB, mais diffère beaucoup selon les secteurs d'activités

III – Situation financière au 31 décembre 2017

Bilan au 31 décembre 2017

Après impact du résultat, le montant des capitaux propres (1 304 770 € au 31 décembre 2016) s'élève à la clôture de l'exercice 2017 à 1 417 239 € compte tenu d'une augmentation du solde net des subventions d'investissement qui atteint 1 229 055 €

Calculée sans l'incidence des subventions d'investissement, la situation nette progresse et atteint 188 184 €.

326 Sports et jeunesse – Patinoire municipale « le Blizz »– Avenant n°1 de la DSP 180047 du 27 décembre 2017

- 1 - Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public 2018-2025, ayant pour objet l'organisation de la gestion et de l'exploitation d'une patinoire éphémère dite « hors les murs » à l'occasion des fêtes de fin d'année
- 2 - Autorise Mme la Maire de Rennes à signer l'avenant n°1 et tout acte s'y rapportant

41 voix pour, 13 voix contre (Groupes Écologiste, Parti de Gauche et Mme Sohier), 1 abstention (Mme Rousset) et 6 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Robert, Bougeard, MM. Sémeril, Hervé, Careil et Plouvier)

327 Sports et jeunesse – Animation sportive - Aides aux clubs et animations – Deuxième affectation de crédits 2018

- Décide le versement des subventions pour un montant total de 25 000 € aux associations désignées conformément au tableau ci-dessous

Unanimité

NOM ASSO.	DISCIPLINE	COMPETITION	Subvention finale
AS COLLEGE ANNE DE BRETAGNE	ESCRIME	CHAMPIONNAT DE FRANCE EXCELLENCE	183 €
AS COLLEGE ANNE DE BRETAGNE	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE ETABLISSEMENT	283 €
AS COLLEGE LES ORMEAUX	VOLLEY-BALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE ETABLISSEMENT MINIMES GARCONS	495 €
AS COLLEGE ROSA PARKS	TENNIS DE TABLE	CHAMPIONNAT DE FRANCE SPORT PARTAGE	327 €
AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	BASKET-BALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE. EXCELLENCE GARCONS	853 €
AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	ECHecs	CHAMPIONNAT DE FRANCE	474 €

AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	FOOTBALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE EXCELLENCE	2 157 €
AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	CHAMPIONNAT DE FRANCE	316 €
AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	HANDBALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE EXCELLENCE FILLES	785 €
AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	JUDO	CHAMPIONNAT DE FRANCE	330 €
AS LYCEE COETLOGON	BADMINTON	CHAMPIONNAT DE FRANCE LP FILLES	218 €
AS LYCEE DESCARTES	HANDBALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE ETABLISSEMENT CADETS GARCONS	601 €
AS LYCEE EMILE ZOLA	VOLLEY-BALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE EXCELLENCE FILLES	976 €
AS LYCEE JEAN JAURES	BOXE FRANCAISE	CHAMPIONNAT DE FRANCE	360 €
AS LYCEE JEAN MACE	BASKET-BALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE EXCELLENCE FILLES	860 €
AS LYCEE JEAN MACE	TENNIS DE TABLE	CHAMPIONNAT DE FRANCE EXCELLENCE	336 €
AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	ATHLETISME	CHAMPIONNAT NATIONAL BENJAMINS-MINIMES	513 €
AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	NATATION	73° CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL	423 €
AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	NATATION	35° CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL	360 €
AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	TRIATHLON	33° CHAMPIONNATS NATIONAUX EN SALLE	55 €
AS RENNES 1	ATHLETISME	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	72 €
AS RENNES 1	ATHLETISME	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	80 €
AS RENNES 1	BADMINTON	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	356 €
AS RENNES 1	BOXE ANGLAISE	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	122 €
AS RENNES 1	NATATION	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	286 €
AS RENNES 1	SAVATE	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	135 €
AS RENNES 1	TENNIS	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	79 €
AS RENNES 1	ULTIMATE	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	372 €
AS RENNES 2	ATHLETISME	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	324 €
AS RENNES 2	ATHLETISME	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	241 €
AS RENNES 2	BADMINTON	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	405 €
AS RENNES 2	BASKET	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	459 €
AS RENNES 2	BASKET 3x3	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	347 €
AS RENNES 2	BOXE ANGLAISE	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	197 €
AS RENNES 2	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	438 €
AS RENNES 2	JUDO	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	497 €
AS RENNES 2	NATATION	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	428 €
AS RENNES 2	SAVATE	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	93 €
AS RENNES 2	TENNIS	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE	234 €

AS SAINTE GENEVIEVE	JUDO	CHAMPIONNAT NATIONAL	476 €
AS SAINTE GENEVIEVE	TENNIS DE TABLE	72° CHAMPIONNAT NATIONAL	131 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	ATHLETISME	22° CHAMPIONNATS NATIONAUX CADETS-JUNIORS EN SALLE	375 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	CROSS COUNTRY	87° CHAMPIONNAT NATIONAL	41 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	NATATION	73° CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL	469 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	NATATION	35° CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL	220 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	RUGBY	CHAMPIONNAT DE FRANCE RUGBY A 7 FEMININ	654 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	RUGBY	CHAMPIONNAT NATIONAL A 7 JUNIORS	603 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	VOLLEY-BALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTIONNEL MINIMES GARCONS	188 €
AS ST VINCENT PROVIDENCE	VOLLEY-BALL	CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTIONNEL MINIMES FILLES	85 €
FANION LASSALIEN SAINT HELIER	ATHLETISME	CHAMPIONNAT NATIONAL BENJAMINS-MINIMES	1 528 €
FANION LASSALIEN SAINT HELIER	JUDO	CHAMPIONNAT NATIONAL	56 €
FANION LASSALIEN SAINT HELIER	TRIATHLON	33° CHAMPIONNATS NATIONAUX EN SALLE	467 €
US ASSOMPTION	NATATION	73° CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL	285 €
US ASSOMPTION	NATATION	35° CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL	887 €
US ASSOMPTION	VOLLEY-BALL	CHAMPIONNAT NATIONAL CADETS	518 €
US ST MARTIN	ATHLETISME	22° CHAMPIONNATS NATIONAUX CADETS-JUNIORS EN SALLE	506 €
US ST MARTIN	ATHLETISME	83° CHAMPIONNATS NATIONAUX CADETS JUNIORS	616 €
US ST MARTIN	TENNIS DE TABLE	72° CHAMPIONNAT NATIONAL	295 €
US ST MARTIN	VOLLEY-BALL	CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIORS	530 €

328 Sports et jeunesse – Animation sportive - Provision pour évènementiel sportif – Troisième affectation de crédits 2018 – Comité d'Organisation Internationaux de Tennis de Rennes - Convention financière **Unanimité**

- 1 - Décide le versement d'une subvention de 70 000 € au Comité d'Organisation Internationaux Tennis de Rennes
- 2 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'Association "Comité d'Organisation Internationaux de Tennis"
- 3 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale de la convention

329 Sports et jeunesse – Subvention Handisport Rennes Club – Modification de la délibération attributive des subventions 2018 **Unanimité**

- 1 - Décide l'ajustement de la subvention de fonctionnement accordée en ligne directe à Handisport Rennes Club au titre de l'année 2018, en la portant à 16 617 €
- 2 - Prend acte de la modification de la délibération attributive des subventions n° 0004 du 29 janvier 2018

330	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - EPI - Subvention APRAS - Modification de la délibération attributive des subventions 2018</p> <p>1 - Approuve la modification de la délibération attributive de subventions n° 0004 du 29 janvier 2018</p> <p>2 - Approuve l'attribution de la subvention 2018 de 2 695 € à l'APRAS</p>	<p>Unanimité, 6 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Briand, Rousset, Letourneux, Rolandin, MM. Bourcier et Lahais)</p>
331	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Provision Projets expérimentaux Jeunesse – Première affectation de crédits 2018</p> <p>- Approuve une première affectation de crédits au titre de l'année 2018 en accordant une subvention de 20 000 € à l'association Keur Eskemm pour ses activités de développement d'espaces pédagogiques en faveur de l'engagement artistique et culturel des jeunes et d'accompagnement de projets interculturels et internationaux en direction de la jeunesse dans des buts d'éducation populaire et de solidarité internationale</p>	<p>Unanimité</p>
332	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Loisirs alternatifs pour les jeunes adultes – Provision manifestation ND4J – Cinquième affectation de crédits 2018</p> <p>- Approuve cette cinquième affectation de crédits 2018, pour un montant total de 10 800 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">. 6 300 € à l'association Démozamau pour l'organisation d'une ND4J autour de la culture hip-hop le vendredi 5 octobre à la Maison de Quartier La Bellangerais. 4 500 € au Grand Cordel MJC pour l'organisation dans ses locaux de Dédales, deuxième soirée consacrée aux jeux, le jeudi 8 novembre	<p>Unanimité</p>
333	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Soutien à la Vie Associative - Maison des Associations - Délégation de Service Public - Contrat avec Citédia – Rapport d'activités 2017</p> <p>- Prend acte du rapport d'exercice de la gestion de la Maison des Associations par Citédia pour l'exercice 2017</p> <p>1 – Compte-rendu d'activité</p> <p>En 2017 le nombre d'heures de location cumulées s'élève à 14 148.</p> <p>En se basant sur l'amplitude d'ouverture de la Maison, le taux d'occupation a été de 38 % pour l'ensemble des salles.</p> <p>Le portefeuille client est constitué au 31 décembre 2017, de 823 usagers.</p> <p>Les catégories associatives A (associations bénéficiant de l'Asso pass) et B (associations hors Asso pass, partis politiques et syndicats) représentent 72 % de ce portefeuille dont 41 % pour la catégorie A</p> <p>En termes d'heures de location, sur un total de 14 426 en 2017, les catégories associatives A et B représentent 78 % des heures allouées, soit 11 259 heures</p> <p>Rappel : les associations bénéficient de tarifs préférentiels</p> <p>Les 28 % des autres utilisateurs (catégories C : administrations et collectivités territoriales ; et D : organismes du secteur privé, mutuelles et syndicats de copropriété), relèvent de grilles tarifaires plus élevées</p>	<p>Le conseil prend acte</p>

Ils permettent de dégager 38 % du CA pour 22% de durée d'utilisation : 12 % d'occupation pour 17 % du CA pour la catégorie C, et 10% d'occupation pour 21% du CA pour la catégorie D. En comparaison les associations génèrent 62 % du CA pour 78 % du temps d'utilisation

2 - Compte-rendu financier

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à 280 877,55 € et le compte de résultat est positif : 20 589,91 €

Conformément à l'article 19.2 du contrat de DSP, le seuil des 275 000 € de chiffre d'affaires ayant été atteint, une redevance variable sera versée à la Ville à hauteur de 40 % du résultat soit 8 235,97 € et une rémunération à Citédia Services de 12 353,95 €

Des dépenses sont réalisées régulièrement pour des travaux d'entretien des locaux (peintures, câblages vidéo, réparation de placards, etc.) ou le renouvellement du matériel (achat de praticables, tables, réfrigérateurs pour les loges de l'auditorium)

- | | | |
|-----|--|--|
| 334 | <p>Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Provision pour diverses actions liées à la santé, l'hygiène et la prévention des risques sanitaires – Deuxième affectation de crédits 2018</p> <p>- Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association La Mirelaridaine pour le renouvellement de son projet intitulé "Les banquets : des laboratoires culinaires participatifs et un temps fort en 2018</p> | Unanimité |
| 335 | <p>Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Bien respirer mieux vivre – Convention pluriannuelle de partenariat</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'Appui Santé Pays de Rennes, la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine, le Stade Rennais, le Département, l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, l'établissement Polyclinique Saint-Laurent, le médecin référent du programme et le masseur-kinésithérapeute du programme exerçant tous les deux en libéral</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> | Unanimité |
| 336 | <p>Interventions sociales et santé – Provision pour actions en faveur des personnes handicapées – Deuxième affectation de crédits 2018</p> <p>- Approuve l'attribution de subventions pour un montant total de 3 750 € réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 500 € à l'association AGIR- 1 250 € à l'association sportive culturelle et loisirs Jeanne d'Arc pour son projet "Jouons la différence"- 2 000 € à l'association DANA pour son projet collectif "Corps-accords" | Unanimité |
| 337 | <p>Interventions sociales et santé – Accès aux loisirs pour tous : dispositif Sortir – Provision pour Accès à la culture et aux loisirs – Première affectation des crédits 2018</p> <p>- Accorde une subvention de 410 000 € à l'Association pour la PRomotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour le projet intitulé "Sortir !</p> | Unanimité, 6 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Briand, Rousset, Letourneux, Rolandin, MM. Bourcier et Lahais) |

338	Interventions sociales et santé – Egalité des droits et diversités – Provision Lutte contre les discriminations et accès aux droits – Deuxième affectation de crédits 2018 - Accorde une subvention de fonctionnement à l'association Ouest Trans pour un montant de 1 500 € pour le projet : "Lutte contre la transphobie et ses conséquences.	Unanimité
339	Interventions sociales et santé – Projet et association - Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée – Expérimentation - Engagement à candidater - Adhésion 1 - Approuve l'engagement de la Ville à candidater à une nouvelle expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée au profit d'un de ses quartiers prioritaire, au titre de la politique de la ville 2 - Approuve l'adhésion de la ville à l'Association Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée à compter de l'année 2018 ; la dépense correspondante de 500 € au titre de 2018 sera imputée sur les crédits à inscrire au budget 2018	Unanimité
340	Logement – Aides au logement social – Aide à l'accession aidée à la propriété – Provision – Subvention d'équipement 2018 - Convention avec Rennes Métropole 1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec Rennes Métropole 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat 3 - Approuve le versement d'une subvention d'équipement d'un montant total de 400 000 € à Rennes Métropole	Unanimité
341	Aménagement et services urbains, environnement - Opération d'aménagement d'axes prioritaires pour les transports collectifs – Axe 3 : « Longs Champs – Guéhenno » – Section 3 : rue Mirabeau – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique 1 - Désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces publics de l'axe prioritaire pour les transports collectifs « Longs Champs – Guéhenno » – section 3 : rue Mirabeau 2 - Approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour cette opération d'aménagement 3 - Autorise Mme la Maire à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant	Unanimité
342	Aménagement et services urbains, environnement - 280 route de Sainte-Foix – Acquisition d'une maison d'habitation 1 - Décide l'acquisition d'une maison d'habitation de 180 m ² sur un terrain de 4 497 m ² au prix de 500 000 € 2 - Autorise Mme la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité

343	<p>Aménagement et services urbains, environnement - Quartier de Cleunay – Désaffectation – Déclassement – Échange de terrains situés rue Jules Lallemand et Square des Oliviers avec l'Office Public de l'Habitat Néotoa</p> <p>1 - Constate la désaffectation des parcelles DN 372p, DN 508p, DN 591p et 593p 2 - Décide le déclassement du domaine public communal de ces parcelles 3 - Décide l'échange des parcelles étant décidé qu'il se fera sans soulte 4 - Autorise Mme la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	Unanimité
344	<p>Aménagement et services urbains, environnement - Quartier de Maurepas - Centre Commercial Europe - Acquisition de 2 cellules commerciales</p>	Unanimité
	<p>1 - Décide l'acquisition des biens au prix principal de 175 000 €, à l'exclusion de toute autre indemnité 2 - Autorise Mme la Maire à signer l'acte authentique à intervenir en la forme notariée et les éventuels actes subséquents.</p>	
345	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC de la rue de l'Alma – Passage de la Boulais – Rétrocession d'espace vert de l'aménageur dans le domaine public communal</p>	Unanimité, 5 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Rault, Briand, Andro, MM. Sémeril et Guiguen)
	<p>1- Approuve l'acquisition à un euro symbolique du Passage de la Boulais destiné à entrer dans le domaine public communal 2- Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique à intervenir et les éventuels actes subséquents</p>	
346	<p>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Blosne Est – Travaux de dévoiement du réseau de gaz – Convention de coopération financière avec Gaz Réseau Distribution de France</p>	Unanimité
	<p>1 - Valide une enveloppe globale de 344 673 € HT, soit 413 607,60 € TTC, pour la réalisation des travaux de dévoiement du réseau de gaz de la ZAC du Blosne Est 2 - Approuve les termes de la convention à conclure avec GRDF 3 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention, les devis spécifiques travaux à venir et tous les documents utiles à intervenir, notamment les avenants éventuels conformes à l'économie initiale de la convention</p>	
347	<p>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC EuroRennes – Aménagement des espaces publics du paysage construit du PEM gare de Rennes – Convention de subvention entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et la SPLA Territoires Publics</p>	52 voix pour, 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche), 7 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Rault, Briand, Andro, Krüger, MM. Sémeril, Le Bougeant et Guiguen)
	<p>1- Autorise la convention de subvention entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et la SPLA Territoires Publics 2- Autorise Madame la Maire à signer cette convention de subvention et tous les documents afférents.</p>	

348	<p>Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville – Provision Contrat de Ville – Deuxième affectation de crédits d’investissement 2018</p> <p>1 - Approuve la deuxième affectation de crédits au titre de la provision d'équipement destiné à la programmation du Contrat de Ville pour un montant de 10 000 € étant précisé que les versements seront effectués sur présentation de copies de factures certifiées payées par les bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- 4 000 € à l'association Entertainment Art Network (EAN) pour l'achat de matériel informatique- 4 000 € à l'association Zéro de Conduite pour l'achat de matériel nécessaire à la mise en place de projets participatifs autour de l'image et du son au cœur des quartiers rennais- 2 000 € à l'association Comptoir du Doc pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la structure <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la présente délibération</p>	Unanimité
349	<p>Aménagement et services urbain, environnement – Provision actions quartiers – Troisième affectation de crédits 2018</p> <p>- Approuve l’attribution des subventions aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 28 155 € :</p> <p><u>Quartier Thabor / Saint Hélier / Alphonse Guérin :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. 325 € à l'association L'ArtÔLavoir pour la deuxième saison des expos-concerts du Lavoir de septembre à décembre 2018. 400 € à l'association Le village d'Alphonse pour "Garden parties" deux dimanches après-midi en août et septembre 2018. 415 € à l'association le Pôle Bert pour "Pôle et Paul Bert en fête" le 15 décembre 2018 afin de sensibiliser les familles à la santé et au bien-être. 500 € à Rennes Pôles Association pour la Fête de la Musique au Vertugadin le 21 juin. 750 € à l'association Photo à l'Ouest pour "Habitants d'ici & d'ailleurs" du 15 octobre 2018 au 4 novembre 2018. 850 € à la Compagnie kisorod pour "Vous êtes ici" de juin à décembre 2018 <p><u>Quartier Bourg l'Évêque / La Touche / Moulin du Comte :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. 340 € à l'association Retro Game Zone pour "Retro Game Zone : édition II" le dimanche 25 novembre 2018. 1 200 € à la Maison de quartier La Touche pour "La Touche Estivale" le 22 juin (fête de quartier regroupant en un évènement les principes de différentes fêtes : fête de l'été, fête de la musique, fête des voisins) <p><u>Quartier Maurepas / Bellangerais :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. 1 000 € à l'association La Rive – Club M'Aide pour une participation à la sortie au Mémorial de Caen le 20 septembre. 1 500 € à l'association Un cabinet photographique pour "photographie ton quartier" en septembre 2018 <p><u>Quartier Jeanne d'Arc / Longs Champs / Beaulieu :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. 700 € à l'Association Sport culture loisirs Jeanne d'Arc pour "Bouge ton quartier" qui regroupe différentes manifestations, en direction des habitants, des écoles et centres de loisirs, sur le quartier d'avril à juin 2018 (braderie, volley, tennis...). 700 € à la Maison des jeunes Le grand Cordel MJC pour la fête de quartier le 16 juin	Unanimité

Quartier Francisco Ferrer / Landry / Poterie :

- . 450 € à l'association Bel Air pour "Dimanche de Noël" le 16 décembre 2018
- . 600 € à l'association AMAPopote pour une participation à la soirée des 10 ans de l'association le 24 novembre 2018
- . 600 € à l'association Mieux vivre à la Poterie (300 € pour une participation au Journal Mieux Vivre à la Poterie ; 300 € pour une "Communication lancement du Four à pain" en décembre 2018)
- . 1 000 € au Cercle Paul Bert section Rapatel/Poterie pour "Sorties Ange Michel et Puy du Fou" les 6 et 13 juillet

Quartier Cleunay / Arsenal-Redon / La Courrouze :

- . 300 € au Comité de quartier de Cleunay pour "Animation de Noël" le 16 décembre
- . 500 € à l'association l'Apostrophe pour l'organisation d'un Grand bal le 13 juillet
- . 1 000 € au Collectif Agricole de la Prévalaye pour la Fête du champ à l'assiette le 15 septembre

Quartier Villejean / Beauregard :

- . 250 € au Conseil départemental de la fédération des conseils de parents d'élève des écoles publiques d'Ille et Vilaine pour la section locale du Conseil local de parents d'élèves de l'école Nelson Mandela pour la fête de l'école qui a eu lieu le 23 juin
- . 300 € à l'association 3 Regards Léo Lagrange pour "Initiation à la danse irlandaise" le mercredi 10 et dimanche 14 octobre
- . 700 € à l'association Rencontre et Culture Maison de quartier Villejean pour l'opération "Animation Halloween" le 31 octobre 2018

Quartier Le Blosne :

- . 500 € à l'association Erébé Kouliballets pour "Buvons l'automne" du 22 au 26 septembre
- . 1 000 € à l'association Le Ruisseau du Blosne pour un complément à la participation au journal de quartier "Le Ruisseau du Blosne" qui paraît quatre fois dans l'année
- . 1 290 € à l'association Au P'tit Blosneur pour l'opération "Nettoie ton Blosne"
- . 1 400 € à l'association Lire et Délire pour "Un été au Blosne 2018" tout au long du mois d'août 2018
- . 2 860 € à l'association Le souffle et la flamme pour "De la couleur dans le square de Galicie, été 2018" du 17 juillet au 31 août et temps supplémentaires en septembre

Quartier Bréquigny :

- . 1 125 € à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Maison de Suède ainsi répartis :
 - 425 € pour "Du bruit dans le City" le 7 juillet dernier
 - 700 € pour "Soirée cabaret-magie" le 26 octobre 2018
- . 2 900 € à l'Association Rennaise des Champs Manceaux pour le centre social des Champs Manceaux (600 € pour la Fête des pains 2018 un village solidaire le 17 juin ; 2 300 € pour "Estivales des îlots" sur la période de juin à juillet 2018)

Interquartiers :

- . 2 700 € au Comité des fêtes de Maurepas pour Les foulées maurepasiennes le 17 novembre 2018

350 Action économique - Consommation - Maison de la Consommation et de l'Environnement - Convention – Avenant - Modification de la délibération attributive de subvention

1 – Accorde, au titre de l'année 2018, une subvention totale de 185 408 € à la MCE et approuve la modification de la délibération attributive en résultant

**Unanimité,
2 conseillers ne
prenant pas part au
vote (MM. Theurier et
Guillot)**

	<p>2 Approuve les termes de l'avenant à la convention à conclure avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement</p> <p>3 Autorise Madame la Maire à le signer, ainsi que tout avenant éventuel ne modifiant pas l'économie générale du contrat</p>	
351	<p>Action économique – Commerce - Diverses actions – Provision pour animation commerciale – Quatrième affectation de crédits 2018 - Convention avec l'Union du Commerce</p> <p>1 - Approuve une quatrième affectation de crédits d'un montant de 15 652 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 000 € à l'Union du Commerce qui organise le 12 décembre 2018 l'opération « Trophées du Commerce »- 2 652 € à l'association Union Compagnonnique du Tour de France et des Devoirs Unis, dans le cadre du soutien à l'artisanat- 3 000 € à l'association Renn'arts pour l'organisation du Marché des créateurs du 1^{er} au 24 décembre Place Hoche- 5 000 € à l'association MAM EVENT qui organise des temps d'animations autour du pôle gourmand dénommé "La Criée" <p>2 - Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Union du Commerce dans les conditions précitées</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	Unanimité
352	<p>Action économique – Commerce - Diverses actions – Dalle du Colombier - Village de Noël 2A Organisation – Convention</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec la société 2A Organisation</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant à intervenir ne modifiant pas l'économie générale du contrat</p>	48 voix pour, 11 voix contre (Groupe Écologiste) et 2 abstentions (Groupe Parti de Gauche)
353	<p>Action économique – Commerce - Diverses actions – Mail Mitterrand - Association Les Brocanteurs de l'Ouest – Convention</p> <p>1 - Approuve la poursuite du Marché à la brocante sur le Mail François Mitterrand à compter d'octobre 2018</p> <p>2 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association Les Brocanteurs de l'Ouest</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à signer la convention, ainsi que tout avenant à intervenir ne modifiant pas l'économie générale de la convention</p>	Unanimité
354	<p>Action économique – Artisanat – Manifestation Les Arts du Feu - Organisation de la 23ème édition - Provision - Affectation 2018</p> <p>- Accorde des subventions pour l'organisation de la 23ème édition des Arts du Feu :</p> <ul style="list-style-type: none">.4 800 € à l'association « Les Arts du Feu »,.1 700 € à l'association Start'Air, employeur de personnes en phase d'insertion qui participent à la mise en œuvre de la manifestation	Unanimité

355	<p>Action économique - Actions pour l'emploi - Provision pour emploi associatif local - Conventions bipartites - Cinquième affectation de crédits 2018</p> <p>1 - Approuve les termes des conventions bipartites avec les associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">. Centre Socio-Culturel les Longs Prés : renouvellement de l'aide au poste d'agent d'aide à la vie associative Période de convention : 2 novembre 2018 au 1^{er} novembre 2021 Montant annuel de l'aide : 10 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, à proratiser en 2018. Maison des Jeunes et de la Culture Bréquigny : renouvellement de l'aide au poste de médiateur musical Période de convention : 8 novembre 2018 jusqu'au 7 novembre 2021 Montant annuel de l'aide : 3 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, à proratiser en 2018. Le Grand Cordel MJC : renouvellement de l'aide au poste d'animateur nouvelles technologies Période de convention : 8 décembre 2018 jusqu'au 7 décembre 2021 Montant annuel de l'aide : 8 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, à proratiser en 2018. Maison des Squares Solidarité Interculturel Citoyenneté (AMSIC) : renouvellement de l'aide au poste d'animateur multimédia Période de convention : 15 décembre 2018 jusqu'au 14 décembre 2021 Montant annuel de l'aide : 10 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, à proratiser en 2018. Secours Populaire Français : renouvellement de l'aide au poste d'agent de développement associatif Période de convention : 16 décembre 2018 jusqu'au 15 décembre 2021 Montant annuel de l'aide : 3 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, à proratiser en 2018 <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer les conventions, ainsi que tous avenants ultérieurs éventuels conformes à l'économie initiale du contrat</p>	Unanimité
356	<p>Action économique - Provision pour associations diverses – Deuxième affectation de crédits 2018</p> <p>- Approuve le versement d'une subvention de 600 € à l'association Alternatiba (2^{ème} affectation de crédits) qui a organisé la "Fête des Possibles", sur le mail Mitterrand, le 22 septembre</p>	Unanimité
357	<p>Administration générale – Vœu sur l'ouverture Dominicale des Commerces – Vœu proposé par Madame la Maire</p> <p>- Adopte le vœu présenté par Madame la Maire concernant l'ouverture des commerces le dimanche :</p> <p>Depuis 1997, l'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés fait l'objet d'un accord solide, fruit d'un dialogue social actif entre les acteurs du commerce, les élus du Pays de Rennes et les partenaires sociaux.</p> <p>L'encadrement de l'ouverture dominicale des commerces alimentaires de plus de 700 mètres carrés répond à plusieurs objectifs : garantir les intérêts des salariés, assurer l'équité des entreprises sur le plan de la concurrence et maintenir les équilibres</p>	Unanimité

	<p>commerciaux sur le territoire.</p> <p>Le 6 avril dernier, le tribunal administratif de Rennes a annulé l'arrêté préfectoral relatif au repos hebdomadaire des salariés employés par les commerces de détail pris en mai 2016 par le Préfet d'Ille-et-Vilaine.</p> <p>Cette décision fragilise la volonté partagée depuis 20 ans par les acteurs du territoire de maintenir le compromis entre une ouverture raisonnée, justifiée par des critères économiques objectifs et la qualité de vie des salariés.</p> <p>La cohésion économique et sociale du territoire garantie par l'accord local est aujourd'hui mise en péril. Outre le principe fondamental du respect du repos dominical des salariés, c'est la sauvegarde du commerce de proximité et l'animation des cœurs de quartier, centres-bourgs et centres villes qui sont en jeu.</p> <p>Alors que certaines enseignes alimentaires ont exprimé leur volonté d'ouvrir le dimanche, les élus du Conseil Municipal de la Ville de Rennes :</p> <ul style="list-style-type: none">-réaffirment leur attachement au dialogue social, au respect du repos dominical des salariés du commerce et à la préservation des commerces de proximité-exigent un retour rapide à la bonne application de l'accord local limitant à quelques dimanches par an les ouvertures des commerces alimentaires de plus de 700 mètres carrés- En responsabilité, mettront tout en œuvre pour faire respecter l'accord local à l'échelle du Pays de Rennes et participeront aux mobilisations initiées par les élus et les salariés	
358	Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte rendu des mois de juillet et août 2018	Le conseil prend acte
	<ul style="list-style-type: none">- Prend acte du compte-rendu des mois de juillet et août 2018	
359	Administration générale – Information-communication – Association BUG – Projet Wiki-Rennes-Métropole – Convention tripartite d'objectifs et de moyens	Unanimité
	<ol style="list-style-type: none">1 - Approuve les termes de la convention tripartite à conclure avec Rennes Métropole et l'association Bug concernant le développement de l'encyclopédie participative Wiki-Rennes-Métropole2 - Autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant3 - Approuve le versement d'une subvention d'un montant annuel de 20 000 € à l'association Bug pendant la durée de la convention sous réserve de l'inscription des crédits et du vote du budget annuel	
360	Administration générale – Personnel – Régime indemnitaire - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)	59 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche)
	<ol style="list-style-type: none">1 - Instaure l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ; elle repose sur la classification des métiers, au sein de groupes de fonctions identifiés2 - Prévoit la possibilité de maintien aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 19843 - Confirme le versement de la prime dite « allocation vacances », en sus de l'IFSE, sur la base des dispositions de l'article 111 de la loi n°84-53, selon les conditions prévues par la délibération n° 86-127 du 9 février 1986	

- 4 - Autorise le versement de l'IFSE aux agents contractuels de droit public
 5 - Indique que les dépenses afférentes seront imputées aux différentes sous-fonctions du budget primitif 2019 et suivants et des budgets annexes

361 Administration générale – Personnel - Ratio d'avancement des agents de catégorie C

Unanimité

- 1 - Instaure un ratio à 100 % des agents promouvables pour l'accès au 2ème grade du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives
 2 - Instaure un ratio à 80 % des agents promouvables pour l'accès au 3ème grade du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

362 Administration générale – Personnel – Recensement de la population – Agents recenseurs, agents d'encadrement et assistance administrative, chargé d'expertise du répertoire d'immeubles localisés – Recrutement, rémunération et indemnités diverses

Unanimité

- 1 - Autorise Madame la Maire à désigner par arrêté le coordonnateur communal et correspondant RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés), interlocuteur de l'Insee, et l'ensemble des personnes concourant à la préparation et à la réalisation des enquêtes
 2 - Décide du recrutement des agents recenseurs, du coordonnateur communal adjoint, des agents d'encadrement, de l'assistant(e) administratif (ve) et du/de la chargé(e) d'expertise du RIL sur la base des dispositions suivantes :
- Recrutement du 3 janvier 2019 au 28 février 2019
 - Les dispositions des années antérieures sont reconduites pour le recrutement et la rémunération des agents d'encadrement et du/de la chargé(e) d'expertise du RIL et pour les agents recenseurs avec une disposition particulière pour le centre-ville ancien. Ainsi, la rémunération brute globale pour toute la mission se décompose de la façon suivante :

Détail des forfaits	Montant	Nombre d'agents concernés
Forfait moyen pour environ 250 logements enquêtés ou non enquêtés [4,70 € par feuille de logement enquêté (FL) et 2,50 € par feuille de logement non enquêté (FLNE)] Pour un taux d'enquête de 100%	1175,00	36
Forfait moyen pour environ 200 logements centre-ville enquêtés	940,00	4
+ Forfait recensement centre-ville ancien de 250 euros	1000,00	
Forfait formations (pour agents titulaires et suppléants)	80,00	46
Forfait tournée de reconnaissance	80,00	40
Forfait déplacement	30,00	40
Prime de collecte calculée en fonction de seuils de logements non enquêtés 100 % pour un taux de FLNE ≤ 4 % soit..... (80 % pour un taux > 4 % et ≤ 5 % soit 120,00 €, 60 % pour un taux > 5 % et ≤ 7 % soit 90,00 €, 50 % pour un taux > 7 % soit 75,00 €)	150,00	40

- Une dotation forfaitaire de recensement non affectée est versée par l'État à la commune, afin de prendre en compte les charges exceptionnelles (frais de personnel et d'accompagnement) calculées en fonction de la population et du nombre de logements à recenser. Pour 2019, elle s'élève à 41 831 €

	<p>3 - Décide que ces dispositions prennent effet à compter de la date de début de leur contrat pour les agents d'encadrement et de leur arrêté de nomination pour les agents recenseurs</p>	
363	<p>Administration générale – Personnel – Convention de mise à disposition de personnel auprès du CASDEC</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel à conclure entre la Ville et le CASDEC</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention, ainsi que tout acte s'y rapportant</p>	Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Chardonnet)
364	<p>Administration générale – Personnel – Agents contractuels - Précisions d'emplois</p> <p>1 - Approuve les précisions d'emplois relatives aux emplois suivants : - rédacteur principal de 2e classe au Conservatoire - technicien principal de 2e classe de l'Opéra - conservateur au musée des Beaux-Arts</p> <p>2 - Fixe les rémunérations liées à ces emplois</p>	Unanimité
365	<p>Administration générale - Personnel – Créations, redéploiements et transformations d'emplois au titre de l'année 2018 – Quatrième complément</p> <p>- Prend en compte les propositions exposées dans la délibération qui se traduisent par dix créations, deux redéploiements et trois transformations. Les créations nettes se répartissent entre la Direction Education Enfance pour les ouvertures de classes de la rentrée 2018-2019 et la Direction de la Police Municipale et du Domaine public.</p>	Unanimité
366	<p>Administration générale - Locaux techniques municipaux – ZAC Courrouze – Construction neuve – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Marché de maîtrise d'œuvre</p> <p>- Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de 820 000 € TTC, auxquels s'ajoutent 117 000 € TTC d'honoraires divers, 8 000 € TTC de prestations concessionnaires, 7 000 € TTC de mobilier et 78 000 € pour des provisions aléas de travaux et marge de tolérance de la maîtrise d'œuvre, donc un coût global de l'opération de 1 030 000 € TTC (valeur septembre 2018), et le programme, relatifs à la création des locaux techniques de la Courrouze</p>	Unanimité
367	<p>Administration générale - Opérations d'investissement et de fonctionnement - Divers avenants - Autorisation de signature</p> <p>- Prend acte de la décision concernant l'avenant n° 2 relatif à la réalisation de plantation s'inscrivant dans les travaux d'aménagement de la phase 1 du Parc Naturel des Prairies Saint Martin qui, d'une valeur de 150 507,48 € HT, augmente de 20,59 % le montant initial du marché attribué pour la somme de 730 899,56 € HT, et autorise la personne responsable de ce marché à signer cet avenant</p>	Unanimité

368	Finances - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées – Transfert à Rennes Métropole de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Unanimité moins 13 abstentions (Groupe Alternance 2020)									
	- Approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 12 septembre 2018										
369	Finances – Exercice 2018 - Deuxième décision modificative	Unanimité moins 13 abstentions (Groupe Alternance 2020)									
	- Vote les ajustements de crédits sur l'exercice 2018 et adopte la présente décision modificative, dont l'équilibre, s'établit : <ul style="list-style-type: none">. Pour le budget principal à hauteur de 981 930 € en section de fonctionnement et de 8 250 468, 09 € en section d'investissement. Pour le budget annexe de production d'énergie photovoltaïque à hauteur de 3 615,00 € en section de fonctionnement. Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement en régie ZAC et lotissement										
370	Finances – Budget Principal – Exercice 2018 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	Unanimité									
	- Admet en non-valeur la somme de 479 033,26 € selon la ventilation suivante : <ul style="list-style-type: none">- des redressements et liquidations judiciaires et des surendettements pour 142 238,24 €- des redevables dont l'insolvabilité est établie ou pour lesquels les recherches restent infructueuses, pour 336 795,02 €										
371	Finances - Occupation du Domaine Public - Droits de Place – Fixation des Tarifs Fête d'Hiver et Marchés de Noël 2018/2019	Unanimité									
	- Approuve les tarifs à mettre en œuvre à compter du 1er novembre 2018 pour la Fête d'hiver (Fête Foraine et Marchés de Noël) édition 2018/2019										
	A – <u>Fête d'hiver</u>										
	1 - Fête Foraine, métiers, manèges temporaires (par m ² à la semaine)										
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>Tarifs 2017/2018</th><th>Tarifs 2018/2019</th></tr></thead><tbody><tr><td>Surface de 0 à 200 m²</td><td>1,55 €</td><td>1,58 €</td></tr><tr><td>Surface à partir de 201 m²</td><td>1,35 €</td><td>1,38 €</td></tr></tbody></table>		Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019	Surface de 0 à 200 m ²	1,55 €	1,58 €	Surface à partir de 201 m ²	1,35 €	1,38 €	
	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019									
Surface de 0 à 200 m ²	1,55 €	1,58 €									
Surface à partir de 201 m ²	1,35 €	1,38 €									
	2 – Fête foraine – Forfait électricité sur métier en fonction de l'ampérage et pour la durée du séjour										

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Supérieur à 180 A	1 360 €	1 387 €
Inférieur à 180 A	1 020 €	1 040 €
60 A tri	680 €	693 €
50 A tri	566 €	577 €
40 A tri	453 €	462 €
30 A tri	340 €	346 €
20 A tri ou 60 A mono	227 €	231 €
10 A tri ou 30 A mono	113 €	115 €
15 A mono	57 €	58 €
Changement ou modification d'ampérage en cours de Fête d'hiver (montage compris)	-	150 €

3 - Stationnement des caravanes / Algécos des industriels forains de la Fête Foraine – Site de la Prévalaye (tarif forfaitaire du 28/11/2018 au 11/01/2019)

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Forfait stationnement par mètre linéaire caravanes et/ou Algécos charges comprises (eau, électricité, nettoyage)	50 €	54 €
Caravane non déclarée (par caravane).	1 040 €	1 060 €

B – Marchés de Noël

1 - Marchés de Noël (m²/jour)

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Par m ² et par jour –places Mairie, Hoche, Parlement	0,48 €	0,49 €
Par m ² et par jour – Dalle du Colombier, Mail Mitterrand :	0,05 €	0,05 €

2 - Stationnement des caravanes / Algécos – Site de la Harpe

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Forfait stationnement par mètre linéaire caravanes et/ou Algécos charges comprises (eau, électricité, nettoyage)	50 €*	-
- de la semaine 46 (2018) à la semaine 2 (2019)		72 €
- de la semaine 47 (2018) à la semaine 2 (2019)		63 €
- de la semaine 48 (2018) à la semaine 2 (2019)		54 €
Caravane non déclarée (par caravane)	1 040 €	1 060 €

* tarif adapté au nombre de semaines pour 2018/2019

372 Services à caractère industriel ou commercial - Production et Revente Énergie Photovoltaïque – Rapport d'activité 2017

Le conseil prend acte

- Prend acte du rapport d'activité 2017 de la Régie de Production et Revente Énergie Photovoltaïque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 36.

Le Secrétaire,

Tristan LAHAIS

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 11 octobre 2018

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ